

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**décision :
B_2023_7_1**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 20 février à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 15 Février 2023

Présents : 7

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 7

Absent(s) :

**Objet : Finances Budget
SAP - Décision
modificative n°1 Virement
crédits section
fonctionnement**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal, Madame CHAUSSERAY Francine

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Bureau en matière de virement de crédits budgétaires de chapitre à chapitre
Vu le budget annexe du Service à la personne 2023 approuvé le 13 décembre 2022

Considérant la nécessité d'opérer des ajustements de crédits en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Bureau **DECIDE à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits budgétaires en section de fonctionnement comme suit :**

Budget service à la personne - DM1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Crédit pour titres annulés , assurance sofaxis

Groupe	Articles	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
Charges de personnel					
	64111	Rémunération principal	511 335,00	- 10 562,00	500 773,00
	64518	cotisation autres organismes sociaux	23 438,00	8 562,00	32 000,00
Charges de structure					
	673	Titre annulé	-	2 000,00	2 000,00
		TOTAL DEPENSES		-	

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 20/02/2023
Publié le 22/02/2023
Transmis en sous-préfecture le



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20230220-2023-DM1SAD-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023